



Actes des interventions

### LE MOMENT 1945

#### Des lendemains qui chantent ?

*Jean Pierre AZEMA, Président du comité scientifique de la Mission Interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.*

Je voudrais faire une petite remarque liminaire : une pensée amicale pour mon ami, Jean-Pierre Riou, qui a été victime d'un très grave accident médical, et qui devait faire à ma place cet exposé, et qui ne peut pas le faire. Je le salue très affectueusement tout en disant que je me suis largement inspiré d'un de ses livres fondamentaux d'histoire de la IV<sup>e</sup> République, qui est un véritable modèle, et auquel je vous demande de vous référer.

Il m'a été demandé de présenter brièvement ce moment 45, pour placer dans son contexte la création de la sécurité sociale par les ordonnances que vous connaissez.

Cette année 45 a bien été le théâtre d'événements majeurs. Elle a vu la fin du second conflit mondial, ce qui n'est quand même pas rien, les capitulations des forces armées de l'axe et du Japon, préparées par les conférences de Yalta en février et de Potsdam en juillet. Elle a vu l'irruption du nucléaire, et la naissance des Nations unies.

Et pourtant, cette année 45 n'occupe qu'une place modeste dans la mémoire des Français, coincée qu'elle est entre le souvenir du soulagement apporté par les libérations et la polarisation de la guerre froide à partir de 46-47. On peut se demander, si ce déficit de mémoire n'entérine pas un décalage entre la gravité des événements cités plus haut et le vécu des Français.

La première des déceptions, celle qui va exaspérer le plus grand nombre des Français, c'est certainement le maintien, voire le durcissement de la pénurie alimentaire, la persistance des difficultés après quatre années d'occupations, et qui ont été des années noires.

L'Américain est bien venu, mais sans apporter le pain blanc. Malgré la fin du blocus et le départ de l'occupant, les cartes de ravitaillement sont toujours là, indispensables, limitant encore la ration alimentaire moyenne d'un adulte à 1200 calories, alors qu'il en faut quelques 2200 pour un adulte, comme vous le savez. Il faut se contenter de 300 grammes de pain par jour, de moins de 250 grammes de viande par semaine. Le lait, les œufs sont des denrées contingentées et nos mémoires ont à peu près oublié, et c'est bien dommage, qu'au début de 46, on continuait de

souffrir de la faim et que des citoyens indigents pouvaient périr de faim, d'un point de vue strictement littéral. On les ramassait le lendemain matin.

De surcroît, on avait froid. Durant un long et rigoureux hiver, 44-45, (il a gelé à Paris dans la nuit du 1<sup>er</sup> mai), le charbon restait lui aussi rationné alors que la crise du logement consécutive aux bombardements touchait près de 5 millions de personnes.

Bref, les préoccupations matérielles accaparaient littéralement les esprits du plus grand nombre des Français, déçus, profondément irrités par le maintien d'un marché noir qui se portait très bien, florissant, voire par les bénéfices scandaleux de commerçants. Ces problèmes vécus au quotidien sapèrent l'image du gouvernement du Général de Gaulle. Le bilan économique de son action à la tête du gouvernement était en partie défendable pourtant. La situation était catastrophique.

Le gouvernement, et Charles de Gaulle le premier, étaient conscients de devoir faire quelque chose coûte que coûte, et en tout cas de la nécessité d'une modernisation. Et il faisait le pari avec son gouvernement de procéder à des interventions étatiques directes. Ce qui était une profonde nouveauté à l'époque, et de très grande ampleur. Notamment une nationalisation qui au demeurant fut plutôt bien accueillie dans les milieux populaires.

Mais De Gaulle, pour des raisons plutôt politiques, finit par récuser cette politique de la crise de rigueur et préféra une ligne plus prudente aux mesures plus indolores, mais à l'efficacité aléatoire. Faute que soit assumé un blocage des prix et des salaires, accompagné d'une limitation notable de la circulation financière, l'inflation s'installât en maîtresse, et avec elle la vie chère.

Mais il était habité par une double obsession. Rétablir le rang, tout d'abord, ce qui est une notion éminemment gaullienne. Le rang de la France comme grande puissance. Et pour cela, deuxième obsession, mener à bien une rénovation politique. Sur le premier point, il avait fini par obtenir de ses alliés, Union Soviétique, Etats-Unis, Royaume-Uni, la reconnaissance du gouvernement provisoire de la République française. Puis, pour utiliser un terme militaire, par un crapahut très efficace, il avait arraché à ses chers alliés une zone d'occupation dans l'Allemagne vaincue, et mieux encore un siège permanent au conseil de sécurité de la nouvelle organisation des Nations unies, assorti d'un droit de veto. C'est encore mieux. Mais il ne faisait pas partie du club des trois, Club très fermé. Ce sont ces trois grands qui avaient pris à Yalta et à Potsdam, des décisions capitales pour l'avenir de l'Allemagne et de l'Europe. Pourquoi ? Parce que pour s'affirmer sur le plan international, la France disposait de forces armées françaises trop modestes et de finances bien délabrées.

Ce qui avait été en 39 le deuxième empire mondial, avait été fragilisé par les forces nationalistes. Le jour de la capitulation allemande, le 8 mai, la puissance coloniale, la France avait certes maté

un soulèvement, mais au prix d'une répression féroce, qui laissera des traces, qui avait été couverte par De Gaulle. On évitera l'anachronisme qui attribuerait au Général de Gaulle un rôle de colonisateur alors qu'il entendait à l'époque presque partout passer en force.

Pour le Français moyen, les ambitions gaulliennes de sa politique extérieure n'amélioreraient en rien leur quotidien. Certes, dans leur majorité, ces Français approuvaient qu'une armée française s'engageât aux côtés des alliés en 44, mais le souvenir de la victoire s'est estompé très vite. Et ils étaient fatigués après quatre ans de contrainte, fatigués par les épreuves. S'ils soutenaient une politique de fermeté à l'égard de l'ex-occupant, détesté, ils se lassaient, à force, des passes d'armes gaulliennes, à l'égard de Churchill, du Royaume-Uni, voire se désintéressaient des menaces pesant sur l'Empire. Dans la classe politique, d'aucuns, et ils étaient nombreux, estimaient que la France devait estimer qu'elle était une sorte de miraculée, après l'épouvantable déroute insupportable à la mémoire, suivie par l'aventure vichyste.

De Gaulle était consterné d'un pareil état d'esprit ; tout se relâche, pût il écrire.

Les Français pouvaient au moins se féliciter de n'avoir pas connu la guerre civile comme elle sévissait, et de quelle manière dans les Balkans. Si le gouvernement rencontrait encore quelques difficultés à en finir avec l'épuration extrajudiciaire, qui avait provoqué l'exécution de 9 000 collaborateurs, il avait su et avait très bien fait, accélérer la judiciarisation de l'épuration, car elle permit alors de servir de régulateur politico-social ; on aurait tort d'en sous-estimer l'ampleur. D'ailleurs, dans l'année 45, on juge Philippe Pétain, on fusille Pierre Laval, Joseph Darnand, patron de la milice. On a fusillé aussi Robert Brasillach, qu'une pétition d'intellectuels ne sauva pas. Tandis qu'allaient passer en jugement des dizaines de milliers de personnes accusées d'intelligence avec l'ennemi.

Mais accélérer la judiciarisation de l'épuration, c'était une chose, rénover la vie politique en était une autre. Sans doute un grand pas avait-il été franchi lors des élections municipales d'avril-mai lorsque les femmes purent enfin voter.

Beaucoup se disaient prêts à faire la révolution. C'était un terme très souvent repris dans les gazettes. Entendons-nous, ce n'était pas pour rejouer la prise du palais d'hiver en 1917. Ce qu'ont pu croire à un moment, en bon léninistes, certains responsables du parti communiste français. Certes, le parti disposait de quelques 750 000 militants, ce n'est pas rien, et des milliers d'engagés dans les milices patriotiques. Il pouvait se réclamer, à raison, du nombre important de ses fusillés par les nazis. Il pouvait tout autant rappeler la glorieuse épopée de Stalingrad qui pesait. Mais pour ces léninistes, il a fallu déchanter, car Staline imposait une ligne de soutien à la bourgeoisie patriote, dont De Gaulle était le symbole, capable de tenir tête aux anglo-saxons.

Le français moyen en fut soulagé, il faut bien le dire, car une prise de pouvoir par les communistes risquait, pensait-il, de déclencher une guerre civile redoutable. Alors à défaut de cette révolution, de cette prise du palais d'hiver, il était quand même proposé comme le voulait le programme du CNR, un changement politico-social profond, tout en maintenant l'économie de marché.

D'ailleurs, dans un discours très important prononcé à Lille, De Gaulle se référait aux grands leviers que sont dans l'activité de l'homme l'initiative et le juste profit.

En tout cas, il fallait quand même doter le pays de nouvelles institutions. La France était dirigée par un gouvernement provisoire de la République française, ayant à sa tête un président, l'ancien chef de la France libre, élu, puis réélu par les membres d'une assemblée consultative provisoire, mise en place à Alger avant d'être installée dans les locaux du Sénat en 44.

Les Français quant à eux avaient élu le 21 octobre une assemblée constituante dont la majorité se plaçait sous le signe du tripartisme, communistes, socialistes, et membres d'un tout neuf parti, le mouvement républicain populaire (MRP). Notons qu'avait long feu l'essai de créer un parti de la résistance.

Cette élection de la constituante est importante, car tout en prenant soin de former des gouvernements d'union nationale, De Gaulle, comme il l'avait fait à Londres, gouvernait de manière autoritaire, voire très autoritaire. Une méfiance réciproque s'installât progressivement entre lui et une bonne partie de la classe politique. Se posait alors une question majeure : qui gouverne ? Lui-même d'ailleurs précisait : veut-on un gouvernement qui gouverne ou une assemblée omnipotente ? Bonne question.

Or, à sa légitimité historique, jusqu'alors peu contestée, pouvait maintenant s'opposer la légitimité octroyée par le peuple après les élections à la constituante ; aux frictions succédait l'affrontement. Et De Gaulle perdait la bataille puisque lorsqu'il décide de démissionner en 46, à peine 40% des Français vont regretter son départ, ce qui n'était quand même pas beaucoup.

Et pourtant, la politique sociale de cette année 45, a été portée, ce que Jean-Pierre Riou, que je salue très affectueusement, a nommé avec justesse un new deal social.

Retenons les conventions collectives, même si elles furent vécues par le patronat comme intrusives.

Sur cette sécurité sociale, qui remplaçait le système d'assurance voté dans les années 30, je vais être bref. C'est grâce à une longue concertation menée par Alexandre Parodi et Pierre Laroque, que le projet de résolution ne donnât lieu qu'à des débats forts brefs pour être adopté à une écrasante majorité le 31 juillet, suivi par les ordonnances des 4 et 19 octobre. Les textes concernés, maladie, invalidité, vieillesse, décès, accident du travail, modifiaient profondément la

vie quotidienne, sinon de tous les Français, du moins de la grande majorité des salariés et de leur famille. Rompant avec un fond de désillusion, ils représentaient l'espérance d'une vie meilleure. Ne serait-ce qu'à ce titre, commémorer le 70<sup>e</sup> anniversaire d'une ordonnance, s'imposait, ce que j'ai essayé de démontrer devant vous. Merci.

## **Les ordonnances de 1945 : héritage, ruptures, ambitions**

*Bruno VALAT, historien, Université de Toulouse*

« Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à prévenir les risques de toute nature, destinée à couvrir les charges de maternité, de famille qu'ils supportent ». C'est ainsi que débute l'ordonnance du 4 octobre 45 créant la sécurité sociale. Cette ordonnance, ainsi que celle qui lui succède, a été élaborée au sein du ministère du Travail, dirigé depuis la libération par Alexandre Parodi, auquel succèdera plus tard Ambroise Croizat, sous la houlette de Pierre Laroque, haut fonctionnaire issu du Conseil d'Etat, entre les mois d'octobre 44 et juin 45 pour l'essentiel.

Cette ordonnance cherche à donner vie à une ambition très forte exprimée par de nombreuses forces politiques à la fin de la guerre. Le plan Beveridge en 42, la charte de l'organisation internationale du travail en 44, celle des Nations Unies l'année suivante, évoquent toutes la sécurité sociale. En France, en 44, le conseil national de la résistance avait réclamé un plan complet de sécurité sociale pour tous les citoyens. Les insuffisances du régime social passé, hérité de la troisième République, le souvenir de la crise des années 30, une volonté de régénération au sortir de la guerre et de l'occupation, toutes circonstances rappelées par Jean-Pierre Azema, expliquent et justifient à la fois cette volonté.

Les réformateurs de 45 ne partent pas de rien cependant. Et l'on bâtit en s'appuyant sur l'existant, quitte à le transformer profondément. Il est donc indispensable de faire la part de l'héritage et des continuités pour comprendre l'origine et la portée des créations de 45.

Ceci n'empêche pas un certain nombre de ruptures sur le fonctionnement des institutions et l'objectif assigné à la sécurité sociale. Elles déterminent le retentissement symbolique et politique des ordonnances d'octobre, apparaissant ainsi comme un moment fondateur. Ces ruptures sont en effet au service d'une ambition exprimée par Pierre Laroque en 44, qui est de créer un ordre nouveau.

Il faut reconstruire, refaire du neuf : sous l'angle social, comme économique.

Malgré l'affirmation de principes entièrement nouveaux, bien évidemment, les ordonnances de 45 ne partent pas de rien.

Pour créer la sécurité sociale, on pouvait imaginer en réalité diverses formules : le plan Beveridge, souvent évoqué à l'époque, prévoyait l'instauration en Angleterre d'une protection uniforme pour tous les citoyens, du berceau à la tombe, via la mise en place d'administrations publiques et un financement faisant un large appel à l'impôt.

Pourtant, c'est une autre solution, très différente, qui est retenue par le législateur français de 45, celle de caisses autonomes, gérées par des administrateurs, qui ne seront pas des fonctionnaires mais des représentants des bénéficiaires, financées par des cotisations assises sur les salaires. Ce système présentait en effet deux avantages. D'abord, sur un plan pratique, il permettait de réutiliser l'existant, limitant au maximum la création d'institutions nouvelles, dans un contexte très difficile. Et il correspond à une philosophie sociale, la protection à la française telle que développée dans la première moitié du 20e siècle.

Il existait déjà, avant 45, une protection des salariés contre les principaux risques sociaux, une assurance maladie, notamment, depuis 1930, et une législation destinée à constituer les pensions de retraite, ainsi que des prestations familiales développées pour l'essentiel pendant l'entre-deux guerres, et enfin, un droit de réparation pour les salariés victimes d'accident du travail. De ces grands risques, seul, paradoxalement, le risque chômage ne faisait pas l'objet de dispositif étendu.

Cet ensemble avait été bâti progressivement à partir d'inspirations diverses, mais présentait malgré tout une certaine unité : des caisses distinctes de l'Etat, à gestion tantôt ouvrière, tantôt mutualiste, tantôt patronale, mais toutes financées par les bénéficiaires et leurs employeurs. Malgré les difficultés, ce système avait traversé tant bien que mal l'épreuve de la guerre. Supprimer les institutions existantes pour les remplacer par d'autres nouvelles aurait représenté une tâche redoutable à la fois sur le plan politique et sur le plan technique. Les animateurs de ces institutions y étaient en général très attachés, et dans la situation d'urgence de la libération, l'Etat n'avait pas les moyens de mettre sur pied un système entièrement nouveau. Il ne serait question de mettre sur pied un tel système qui nécessiterait des travaux préparatoires longs et complexes.

On décida donc de conserver l'existant pour l'essentiel non sans simplifier et rationaliser. L'ordonnance de 45 crée ainsi un régime unique de sécurité sociale, dans lequel sont intégrés les risques restés jusque-là séparés, qui seront gérés par des caisses dont le nombre est par ailleurs fortement réduit. Le plus important, toutefois, est ailleurs. Les institutions existantes reposent sur une philosophie précise, celle des assurances sociales, correspondant à une vision de la protection héritée de la première moitié du siècle, qui pèse encore fortement sur les esprits. C'est d'abord l'assimilation de la notion de risque à la condition salariale. Depuis les années 1880, le développement de l'industrie avait conduit à la mise en place d'une protection destinée avant tout aux ouvriers. Bien que les textes proclament la volonté de protéger à terme tous les citoyens, les ordonnances de 45 consacrent de fait une protection limitée pour l'essentiel aux seuls salariés. Les indépendants, encore nombreux à l'époque, ne sont pas concernés dans l'immédiat.

Cette représentation de la question sociale, qui privilégie la protection des salariés, amène à définir des prestations qui seront conçues elles-mêmes comme des compléments du salaire : les indemnités journalières par exemple viennent remplacer le salaire perdu à cause de la maladie. Même chose pour les pensions de retraite, qui prennent la suite du salaire quand l'ouvrier, trop âgé, ne peut plus travailler. Comme il s'agit d'assurer un revenu de remplacement et non un minimum vital uniforme, les prestations seront en général calculées en pourcentage du salaire des intéressés. La sécurité sociale n'a donc pas pour vocation principale de lutter contre l'inégalité des revenus.

On retrouve les mêmes principes pour le financement. Même si ils sont simplifiés et augmentés. La sécurité sociale de 1945 reste financée comme par le passé par des cotisations calculées en fonction du salaire des intéressés, acquittées par les salariés et par les employeurs.

Ce mode de financement achève d'ancrer le référentiel de la sécurité sociale dans le monde salarial.

S'il s'agit d'un financement salarial, et non fiscal, alors, il est légitime que les sommes prélevées, c'est du moins le sentiment de l'époque, soient administrées, gérées à l'extérieur de l'appareil d'Etat. C'est ce qui justifie le maintien de caisses d'assurances sociales, ensuite d'allocations familiales, autonomes et chargées à la fois de collecter les ressources d'une part, de servir les prestations d'autre part, caisses qui seront administrées par des représentants des intéressés et de leurs employeurs.

Ainsi, donc, si l'on s'en tient à ces grandes caractéristiques institutionnelles, la sécurité sociale, telle qu'elle naît en 45 avec les ordonnances d'octobre, s'appuie sur un héritage accumulé depuis un demi-siècle, et ne présente pas, de ce point de vue, de rupture fondamentale. Cependant, sous cette continuité se cachent un certain nombre de changements majeurs qui donnent à la réforme une portée et un sens inédit. Elles dessinent une ambition très vaste qui confère à la naissance de la sécurité sociale toute sa portée. On peut en retenir deux principales, je crois. La première, celle de promouvoir une vision extrêmement ambitieuse et d'ensemble du lien social. Comme les institutions qui l'avaient précédé, la sécurité sociale procède, au fond, d'une ambition simple : protéger les individus contre les aléas de l'existence et les soustraire à la précarité découlant du libre jeu du marché, dans une société marquée par l'industrialisation.

Comme l'exprime la charte de l'organisation internationale du travail, adoptée à peu près au même moment, le travail n'est plus une marchandise. Cet objectif avait été réalisé, je l'ai dit, jusque-là, de manière essentiellement morcelée, sans plan d'ensemble, très progressivement. La grande nouveauté de 45, c'est finalement l'affirmation, pour la première fois, en France, d'une vision ambitieuse, progressiste et même, disons-le, expansionniste de la protection sociale.

Celle-ci n'est plus vue seulement comme quelque chose de dicté par les circonstances, la crise des années 30, par exemple, et qu'il faudrait limiter à certains groupes, les pauvres, certains ouvriers, mais comme l'instrument d'un plan d'ensemble très ambitieux. Il s'agit à terme de protéger tous les individus contre l'ensemble des risques. Le but final à atteindre, déclare l'exposé des motifs de l'ordonnance de 45, est la réalisation d'un plan couvrant l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité. Les institutions créées en 45 étaient donc conçues comme un point de départ.

La réforme de 45 exprime aussi clairement la conviction que progrès social et progrès économiques vont de pair. Pierre Laroque exprime fortement cette idée. La création de la sécurité sociale est subordonnée à un ensemble de mesures économiques, tendant à éviter les crises, organisation de l'emploi, assurant à chacun des possibilités de travail, politique des salaires, fournissant à chaque travailleur des moyens suffisants d'existence. Mais par ailleurs, il n'est pas possible de dissocier cette politique de plein emploi de la politique de répartition des revenus (je cite Pierre Laroque). Il est possible, en demandant des cotisations plus ou moins importantes suivant le rythme de l'activité économique, de réaliser cette activité économique, qui caractérise le plein emploi, évitant ainsi les crises génératrices de chômage.

Nous sommes à l'aube du keynésianisme, et le souvenir de la crise des années 30 pousse à trouver des solutions combinant protection sociale, plein emploi et croissance économique. L'ambition est clairement, finalement, de changer la vie de millions de personnes. La sécurité sociale, déclare A. Parodi, à la tribune de l'assemblée consultative provisoire, en juin 45 : « La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes ». Il y a donc une part d'utopie dans le plan de 45, qui s'explique par l'atmosphère enfiévrée accompagnant la libération du pays.

Cette ambition rencontre un fort assentiment dans l'opinion, même si des craintes s'expriment dans certains milieux sur certains aspects. Et elle bénéficie d'un gouvernement et d'un Etat déterminés à la faire advenir malgré les difficultés.

Pour que cette transformation sociale soit complète, et ce sera mon dernier point, il faut que les bénéficiaires y soient associés de la façon la plus étroite possible. C'est en tout cas le vœu des principaux promoteurs de la réforme, qu'il s'agisse d'A. Parodi, de P. Laroque ou des principales forces politiques du moment, notamment celles issues de la Résistance.

Les principes même du plan de sécurité sociale que nous voulons édifier, déclare Laroque, veulent que l'organisation de la sécurité sociale soit confiée aux intéressés eux-mêmes. C'est précisément



parce que le plan de sécurité sociale ne tend pas uniquement à l'amélioration de la situation matérielle des travailleurs, mais surtout à la création d'un ordre social nouveau dans lequel les travailleurs aient leur pleine responsabilité.

De fait, les relations sociales et professionnelles souffraient, en France, déjà, serait-on tenté de dire peut-être, d'un certain archaïsme, entre un patronat accusé de se comporter «suivant les préceptes du droit divin» et des syndicats marqués par la tradition révolutionnaire, et nombreux étaient ceux qui considéraient qu'il fallait associer les représentants des ouvriers aux décisions de la vie économique et sociale du pays, dès l'entre-deux-guerres.

Les dispositions de l'ordonnance de 45 répondent à ces préoccupations, tout comme la décision de représenter les salariés dans les conseils d'administration des nouvelles entreprises nationalisées. Le patronat se taillait jusqu'alors la part du lion. La deuxième grande innovation de 45 : les ordonnances prévoyaient que, désormais, les caisses seraient gérées par les salariés principalement, désignés dans un premier temps, puis rapidement élus parmi les syndicats. Si les employeurs conservent une place, ils ne seront plus que minoritaires, à l'exception notable des caisses d'allocations familiales. La nouvelle sécurité sociale se voyait donc confiée aux représentants des intéressés. Parallèlement, la tutelle de l'Etat se voulait aussi légère que possible.

Enfin, P. Laroque insistait beaucoup sur la nécessaire éducation des assurés, qui devaient, selon lui, s'approprier la sécurité sociale, et apprendre à la considérer comme un bien commun dont chacun serait individuellement responsable. Ceci dessine les contours d'une démocratie sociale qui prend, de fait, les traits d'une démocratie syndicale, qui viendrait compléter la démocratie politique, incarnée par les institutions représentatives et le suffrage universel, sans se confondre avec elle, mais aussi compléter la citoyenneté sociale, avec le droit à une protection étendue.

Ce sont ces deux traits, affirmation d'une vision d'ensemble et ambitieuse de la protection sociale et volonté de confier les institutions aux représentants des intéressés, qui constituent à mon sens les principales ruptures et ambitions de 45.

On voit aussi, à travers ce rapide rappel, se dessiner les traits fondamentaux de la sécurité sociale, tels qu'ils vont servir de base au développement ultérieur. Portés par la croissance économique, qui était, comme le plein emploi, en 45, un pari et non pas un acquis, les institutions et droits créés en 45 vont connaître un grand développement jusqu'aux années 70.

L'ambition initiale sera progressivement réalisée, mais sans abandonner fondamentalement les caractéristiques initiales fondées sur une protection conçue au départ pour les salariés. Chaque grande catégorie socioprofessionnelle sera ainsi dotée d'un régime et de droits propres censés

refléter des besoins et une identité spécifique. Ceci n'empêchera pas le développement d'un Etat social diversifié et performant.

Certaines tensions se font cependant sentir à cette époque, entre les institutions héritées de 1945 et les caractéristiques d'un Etat social en pleine expansion. Force est de constater, cependant, qu'elles n'ont pas entravé l'essor de la sécurité sociale, devenue au fil des ans le principal pilier de ce qu'il convient d'appeler le modèle social français. Je vous remercie.